

## **ORDRE DU JOUR**

### **Informations :**

- Nouveau Conseiller Municipal installation
- Train touristique des 2 viaducs : présentation de l'étude de faisabilité

### **Délibérations :**

- Séance du 24 juin 2011 : approbation du compte rendu

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Cimetière : modifications du règlement

### **TRAVAUX**

- 2) Clôture de l'hélicoptère : choix des entreprises

### **PATRIMOINE**

- 3) Tableaux de l'Eglise Notre Dame de la Carce : désignation du restaurateur et demande de financement

### **CULTURE**

- 4) Salle des Arts Vivants : choix d'un architecte scénographe
- 5) Convention Commune - Théâtre de la Mauvaise Tête : avenant

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 6) Tableau des effectifs : modifications

### **URBANISME**

- 7) Acquisition foncière : Immeuble DIDES

### **Question Supplémentaire :**

- 8) Produit des amendes de police : affectation

## **ETAT DES PRESENCES**

L'an deux mille onze, le vendredi vingt neuf juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du dix neuf juillet et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (20) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Jean-François DELOUSTAL - Christine de CHAMBRUN - Daniel BASTIDE - Magalie VIDAL - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoints - Henri DAUDÉ - Jeannine MAMET - Samira MESKINI - Conseillers Municipaux Délégués - Henri CORBIERE Véronique JOUVE - Alain NURIT - Sophie FOISY - Laurent MALLET - Henri PODEVIGNE - Elisabeth ACHET - Yves KOSCIELNIAK - Bernard DURAND - Amélie CHAUDESAIGUES.

Excusés (4) : Dominique AKA - Béatrice MEISSONNIER - Elisabeth MATHIEU - Marie-Christine NESPOULOUS.

Excusés ayant donné pouvoir (5) : Huguette NURIT (pouvoir à Magalie VIDAL) - Jean-Pierre JACQUES (pouvoir à Claude CAUSSE) - Jean-Paul GIRAL (pouvoir à Jean ROUJON) - Jean-Paul CHEDANNE (pouvoir à Yves KOSCIELNIAK) - Pierre BRUEL (pouvoir à Elisabeth ACHET).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il n'y aura pas de Conseil Municipal au Mois d'Août mais qu'il y en aura un, le 9 Septembre, suite à des contraintes liées à des travaux, ceux de l'Eglise, ainsi que le dossier de LUPUS pour la levée d'option du crédit bail.

**Installation d'un nouveau Conseiller Municipal :**

Monsieur le Maire indique le départ de Madame Maria CHASTANG, pour des raisons professionnelles. Madame Dominique ANDRE, venant ensuite sur la liste, n'a pas souhaité siéger pour des raisons personnelles et familiales. Monsieur Henri CORBIERE est donc le nouveau Conseiller Municipal et Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal prend acte des démissions successives de Madame Maria CHASTANG et de Madame Dominique ANDRE et de la mise en place de Monsieur Henri CORBIERE.

**Train touristique des 2 viaducs : présentation de l'étude de faisabilité**

Monsieur le Maire indique que cette étude a été faite par Mademoiselle Adeline GORRICHON, qui est venue en stage à la Commune durant deux mois.

Madame Magalie VIDAL expose que Monsieur le Maire a proposé à Mademoiselle Adeline GORRICHON, pour son stage, de réfléchir sur la mise au point d'un produit touristique qui pourrait s'intituler « le train des deux viaducs » et qui consisterait à relier le viaduc de Millau au viaduc de Garabit.

Cette étude de faisabilité a pour objectif la mise en valeur du Patrimoine ferroviaire et la promotion touristique de la Région au regard des paysages traversés et la promotion de la ville de MARVEJOLS en particulier.

Mademoiselle Adeline GORRICHON a pris contact avec de nombreuses personnes spécialisées dans le domaine.

Un programme type a été établi, pour une journée de voyage découverte à bord du train touristique, l'autorail x2043, classé monument historique.

Ce programme se décompose ainsi :

8h20 - Départ de MARVEJOLS

9h35 - Arrêt gare de MILLAU

9h40 - Arrêt sous la plus haute pile du Viaduc de MILLAU

Découverte des paysages lozériens non accessibles en voiture  
(Viaduc de Saint Laurent, Viaduc de l'enfer....)

11h30 - repas à MARVEJOLS et visite de la ville

Dans le train, un conteur racontera la légende de la Bête  
du Gévaudan pour les grands et les petits

15h30 - Balade en bateau mouche au Viaduc de Garabit pour une croisière

18h00 - Arrivée à MARVEJOLS avec dégustation des produits régionaux

Visite de la cabine et manœuvre technique du train

19h30 - Arrivée à MILLAU

Monsieur le Maire indique que Mademoiselle Adeline GORRICHON a fait un travail très intéressant mais cette étude a un coût, et il faudrait demander des financements.

Il indique également que c'est un outil de base pour le support à la promotion et qu'il faut voir maintenant les possibilités de mettre ce projet en œuvre car il faut également des autorisations pour aller sur les voies.

Monsieur le Maire et Madame VIDAL remercient Mademoiselle Adeline GORRICHON, qui a fait du bon travail.

## **Questions diverses**

*Madame ACHET souhaite savoir quand aura lieu le rendu du concours d'idées ?  
Monsieur DELOUSTAL lui indique qu'un fascicule allait être fait et que la population était invitée à venir voir les ébauches en Mairie.  
Monsieur le Maire indique que beaucoup de gens sont intéressés avec beaucoup de demandes d'aller plus loin dans le projet.  
Les trois projets sont consultables en ligne mais tout le monde n'a pas internet, donc un support papier sera fait.*

## **DELIBERATIONS**

### **Approbation du compte rendu**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1) Cimetière : modifications du règlement**

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que conformément aux textes en vigueur, il convient de compléter l'article 15 du Titre III, l'article 20 du Titre IV et le Titre XI du règlement du Cimetière.

#### **Titre III – Article 15 : rétrocession d'une concession**

Toute demande de rétrocession à la Commune se fera par courrier recommandé avec accusé de réception.

- Le titulaire d'une concession peut avec l'accord de la Commune, mettre un terme anticipé à sa concession à titre gratuit ou contre le remboursement par la Commune de Marvejols. La rétrocession donne lieu au remboursement d'une partie du prix payé en vigueur au moment de l'achat de la concession en fonction de la durée déjà écoulée.

Pour le calcul de l'indemnité, concernant les concessions perpétuelles, il sera fait référence à la durée déterminée la plus élevée soit 50 ans.

#### **Titre IV - Article 20 : Inhumation en pleine terre**

La pose d'un entourage de tombe est obligatoire. Celui-ci doit être posé dans un délai minimum de 12 mois après l'inhumation.

Toute pose d'entourage doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de l'administration communale.

L'entourage des tombes est exécuté aux frais des familles.

#### **Titre XI : Jardin du Souvenir du Cimetière de La Chan**

Les noms, prénoms, dates de naissance et de décès des défunts dont les cendres ont été dispersées sont consignés obligatoirement dans un registre tenu en mairie.

Pour les familles qui le désirent, un équipement installé par la Commune permet l'inscription de l'identité de leur défunt.

Les frais d'inscription sont à la charge des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** les modifications du règlement du cimetière ci-dessus énoncées
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

## **TRAVAUX**

### 2) Clôture de l'hélicopter : choix des entreprises

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique qu'afin de sécuriser la zone sur le domaine public communal desservant l'hélicopter située chemin Jean Fontugne à coté du Centre Médico-Chirurgical, une consultation d'entreprises a été lancée pour réaliser les travaux de clôture. Suite à un résultat infructueux lors des commissions d'appel d'offres des 17 et 24 juin 2011, une nouvelle consultation d'entreprises a été réalisée.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie les 22 et 29 juillet 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Désigner** l'entreprise SOMATRA pour réaliser ces travaux pour un montant de 4930,00 € HT,
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment le marché correspondant.

### **Vote pour à l'unanimité**

## **PATRIMOINE**

### 3) Tableaux de l'Eglise Notre Dame de la Carce : désignation du restaurateur et demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la Commune souhaite procéder à la restauration de six tableaux (toiles et cadres) de grand format, situés dans l'Eglise Notre Dame de la Carce, qui comprend la dépose, l'enlèvement, la restauration et la repose. Il est proposé de réaliser ces travaux. Une consultation d'entreprises a été lancée.

De plus, Il convient de solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels.

Suite à un résultat infructueux lors des commissions d'appel d'offres des 17 et 24 juin 2011 une nouvelle consultation d'entreprises a été réalisée.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie les 22 et 29 juillet 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Réaliser** les travaux de restauration.
- ♦ **Désigner** l'entreprise MALBREL pour effectuer la restauration des 5 tableaux de la Nef et la restauration d'une sculpture en bois du Christ en croix pour la somme de 34 800 € HT.
- ♦ **Désigner** l'entreprise de Madame Anne RIGAUD pour effectuer la restauration d'un tableau « Le Saint Pierre » pour un montant de 2 700 € HT.
- ♦ **Solliciter** les financements auprès de la DRAC, des Collectivités locales (Conseil Régional, Conseil Général) et la participation de l'APREM.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les marchés correspondants et la convention avec l'APREM.

### **Vote pour à l'unanimité**

## **CULTURE**

### 4) Salle des Arts Vivants : choix d'un architecte scénographe

Monsieur le Maire expose et Madame de CHAMBRUN indique que la Commune de MARVEJOLS souhaite conforter son offre culturelle en se dotant d'un équipement scénique, moderne et adapté.

Un premier état des lieux sous la forme d'un diagnostic culturel a été réalisé en 2008.

Il convient d'engager une étude préliminaire architecturale et scénographique qui permettra à la Commune d'entamer une réflexion sur la nature de cet équipement à partir d'hypothèses chiffrées d'investissement et de coûts estimatifs de fonctionnement. Cette étude est une phase nécessaire au regard de la volonté de la commune d'inscrire ce projet dans des bâtiments existants.

Il conviendra notamment d'étudier les potentialités de chacun des sites ou d'articulation entre les sites au regard des besoins techniques minimum à savoir :

- Une salle de spectacle d'une jauge maximale de 250 personnes et d'une scène de 150 m<sup>2</sup> minimum, comprenant toutes les fonctionnalités scéniques modernes et de confort d'accueil pour le public.
- Des bureaux pour l'exploitation
- Un studio de répétition pour l'organisation de résidences de création.
- L'utilisation de locaux pour l'école de musique.

Une consultation d'architectes scénographes a été lancée pour réaliser cette étude. Suite à un résultat infructueux lors des commissions d'appel d'offres des 17 et 24 juin 2011 une nouvelle consultation d'architectes scénographes a été réalisée.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie les 22 et 29 juillet 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Désigner** le cabinet ZABORSKI-MICHALSKA pour la somme de 18 800,00 € HT pour réaliser l'étude de faisabilité.
- ♦ **Solliciter** les financements nécessaires à cette étude auprès des partenaires potentiels. (Europe – programme LEADER, Etat, Région, Département)
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment le marché correspondant.

### **Vote pour à l'unanimité**

#### 5) Convention Commune - Théâtre de la Mauvaise Tête : avenant

Monsieur le Maire expose et Madame de CHAMBRUN indique que par délibération en date du 30 octobre 2009, le Conseil Municipal avait autorisé la signature avec le Théâtre de la Mauvaise Tête d'une convention relative à la participation de la Commune en contrepartie des activités et animations culturelles organisées pour une durée de 3 ans.

Suite au regroupement des aides financières qu'attribue la Commune au Théâtre de la Mauvaise Tête et au vote du Budget Primitif 2011, il convient de signer un avenant portant la participation financière de la Commune à 30 000 € pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Autoriser et Mandater Monsieur le Maire** pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'avenant correspondant.

### **Vote pour à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES**

#### 6) Tableau des effectifs : modifications

Monsieur le Maire indique que suite au Conseil Municipal du 27 mai 2011 et à la création de 7 nouveaux postes, il convient de mettre à jour les tableaux des effectifs en supprimant les anciens grades des agents nommés avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011.

## **Commune**

<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>Nb</b>	<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>Nb</b>
Secteur administratif		Secteur culturel	
<b>Attaché principal</b>	<b>1</b>	<b>Bibliothécaire territorial</b>	<b>1</b>
<b>Rédacteur Principal</b>	<b>1</b>	<b>Assistant de conservation du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>
<b>Rédacteur</b>	<b>2</b>		
<b>Adjoint adm. territorial principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>3</b>		
<b>Adjoint adm. territorial principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2</b>	Police municipale	
<b>Adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>3</b>	<b>Brigadier chef Principal</b>	<b>2</b>
<b>Adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>6</b>	Ecole	
		<b>Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2</b>
Secteur technique		<b>Agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>2</b>
<b>Technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2</b>		
<b>Agent de maîtrise principal</b>	<b>2</b>		
<b>Agent de maîtrise</b>	<b>7</b>		
<b>Adjoint tech. territorial principal 1<sup>ère</sup> cl.</b>	<b>1</b>		
<b>Adjoint tech. territorial principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>4</b>		
<b>Adjoint tech. territorial 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>2</b>		
<b>Adjoint tech. territorial 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>18</b>		
		<b>TOTAL</b>	<b>62</b>

## **Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Grades ou emplois	Nombre
<b><u>Service administratif</u></b>	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1
<b><u>Secteur Technique</u></b>	
Agent de Maîtrise Principal	1
Agent de Maîtrise	2
Adjoint technique principal. territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint tech. territorial 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint tech. territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1
<b>Total</b>	<b>7</b>

Monsieur le Maire remercie Monsieur Didier GEISS, Directeur Général des Services pour la gestion des ressources humaines et il indique qu'au temps de Monsieur Rémy MOLHEIRAC, ce service faisait partie intégrante du service comptabilité et qu'il a donc demandé à Madame Patricia CUCHEVAL, nouvelle responsable Comptabilité et ressources humaines de la Commune, de reprendre et de gérer en totalité ce service.

A suivre...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Arrêter** comme suit les tableaux des emplois à compter du 1<sup>er</sup> août 2011. Les présents tableaux récapitulatifs seront modifiés dès création ou suppression de postes.

**Vote pour à l'unanimité**

## **URBANISME**

### 7) Acquisition foncière : Immeuble DIDES

Monsieur le Maire indique que le 5 janvier 2009, le TGI de Mende a nommé le service du domaine Pôle GPP curateur de la succession vacante DIDES.

Une vente par voie d'adjudication volontaire est alors lancée par le service du Domaine qui, par courrier en date du 6 avril 2011, transmet à la Commune une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la propriété sise 2 chemin de Sénouard.

Il s'agit d'un immeuble situé 2 chemin de Sénouard, cadastré section C n°673 et n°674, d'une superficie totale de 463 m<sup>2</sup> et dont la parcelle cadastrée section C n°674 est concernée, dans le Plan Local de l'Urbanisme (PLU), par l'emplacement réservé n°11 pour la création d'un parc de stationnement.

Le 6 juin 2011, la Commune de MARVEJOLS a indiqué au service du Domaine son souhait d'exercer son Droit de Préemption au prix estimé par les services fiscaux, à savoir 55 000 €.

Il s'agit d'acquérir un immeuble situé à proximité d'une école et permettre ainsi :

- la réalisation d'un aménagement de quartier,
- la sécurisation des cheminements piétons,
- la création de parkings publics.

Ce projet d'aménagement avait été anticipé dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MARVEJOLS en grevant d'un emplacement réservé une partie de ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Donner** son accord sur l'acquisition foncière de cet immeuble, au prix de 55 000 €, correspondant à l'estimation du Service du Domaine.

♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour signer l'acte d'acquisition et toutes pièces ou tous documents relatifs à ce dossier.

**Vote pour à l'unanimité**

*Monsieur KOSCIELNIAK indique que de même il serait intéressant de réfléchir au Pré de Suzon, pour doubler la capacité du parking, sécurisé et couvert.*

*Cette demande peut être à considérer mais il faut d'abord savoir que nous nous trouvons dans une zone inondable et qu'un tel aménagement demande réflexion.*

## **Question Supplémentaire :**

### 8) Produit des amendes de police : affectation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général de la Lozère a décidé, lors de la commission permanente du 22 juillet 2011, de réserver en faveur de la commune une dotation de 1829,00 € provenant du



produit des amendes de police relatives à la circulation routière. (Répartition du produit des amendes de police 2010).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Approuver** la réalisation des travaux suivants : « pose de glissières de sécurité en bois » subventionnés à 36,57 % par les fonds provenant des amendes de police.

- lieu de l'opération : diverses voies communales

- coût global de l'opération : 36 065,38 €

- montant de la dotation accordée par le Conseil Général : 1829,00 €

- montant de la part communale : 34 236,38 €

♦ **Accepter** de prendre en charge la partie non financée de la dépense.

♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

### **Vote pour à l'unanimité**

*Monsieur KOSCIELNIAK indique que durant les travaux sur le Boulevard de Paladines, du goudron a été mis sur les tilleuls.*

*Monsieur le Maire précise qu'il était prévu une réservation en résine ou un espace bitumineux autour de chaque arbre.*

*Monsieur DAUDE rajoute qu'aucun trottoir n'était prévu mais qu'ils ont été fait pour sécuriser les piétons et que sera examiné le point évoqué.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30**

**Le Maire,  
Jean ROUJON**